Département de la Moselle — Arrondissement de FORBACH

PROCES-VERBAL

de la réunion du Syndicat Intercommunal
pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle

le LUNDI 12 OCTOBRE 2026 à 18 H 00
Salle des Conseils de la Communauté d'Agglomération de FORBACH

Sont présents à l'ouverture de la séance, sous la présidence de M. Jean-Bernard MARTIN, Président :

MM. SCHOULLER - JOCHUM (BETTING) - M. SCHIRLE (CARLING) - M. MAACHE (COCHEREN) – Mme MALINI – M. PRODOHL– (FOLKLING) – Mme NOWAK (FORBACH) – Mme KOCHEMS (FREYMING-MERLEBACH) – MM. URSCHEL - ZIMMERMANN (L'HOPITAL) – MME MARTINEZ – M. VINCI (MACHEREN) – M. NISS (MORSBACH) – M. KOENIG (PETITE-ROSSELLE) – M. BINTZ (ROSBRUCK) – Mme GITTON (SAINT-AVOLD) – M. GROO (THEDING)

Absent(e)s et excusé(e)s :
M. DE NICOLO (BENING-LES-ST-AVOLD)
M. KARA (BENING-LES-ST-AVOLD)
M. LEGROS (CARLING)
Procuration SCHIRLE
M. ERBA (FORBACH)
Mme KARAS (FREYMING-MERLEBACH)
M. MULLER (HOMBOURG-HAUT)
M. TUMOLO (HOMBOURG-HAUT)
M. LEBLEU (LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD)
M. LEMOINE (LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD)
M. LEDIG (MORSBACH)
M. DERUDDER (OETING)
M. FROEHLINGER (OETING)
M. FEDERSPIEL (PETITE-ROSSELLE)
Mme STERNJACOB (ROSBRUCK)
Mme KLAR (SAINT-AVOLD)
M. PALE (THEDING)

Assistent en outre :
Mme DUPERRAY, Technicienne GEMAPI
Mme LALE, Assistante de Direction

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2026
2. Installation de deux nouveaux délégués (Théding)
3. Programme de renaturation Rosselle 2
4. Programme de renaturation Bruchgraben
5. Oetingerbach – Etude hydraulique
6. Classement de la digue de Betting
7. Convention avec la CAFPF pour la Technicienne GEMAPI
8. Edition d'une nouvelle plaquette
9. Prospective 2026-2032
10. Divers

°
° °

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2026 est adopté à l'unanimité.

°
° °

2. Installation de deux nouveaux délégués (Théding)

Suite à la démission, en date du 30 septembre 2026, de Madame Marie-José DVORSAK et Monsieur Frédéric BAUMANN, représentant de la Commune de Théding au SIEAR, la Communauté d'Agglomération de FORBACH Porte de France a, dans sa séance du 1er octobre 2026, désigné Monsieur Tulio PALA, Adjoint au Maire de la Commune de Théding, et Monsieur Nicolas GROO, Conseiller Municipal de la Commune de Théding, comme délégués au Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle.

Il est proposé d'installer MM. Tulio PALA et Nicolas GROO au sein du Comité Syndical du SIEAR.

Appelé à en délibérer, le Comité Syndical
décide

- d'installer MM. Tulio PALA et Nicolas GROO au sein du Comité Syndical du SIEAR.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°

° °

3. Programme de renaturation Rosselle 2

Par délibération en date du 5 juillet 2022, le SIEAR a décidé de confier au Bureau d'Etudes BEPG de Villers-lès-Nancy une mission de maîtrise d'œuvre pour l'établissement du nouveau programme de renaturation de la Rosselle dit « Rosselle 2 », suite au diagnostic effectué par le BE ARTELIA en 2018.

Suite à la finalisation des différents dossiers administratifs par BEPG, un appel d'offres a été lancé. La Commission, dans sa séance du 29 mai 2024, a décidé de retenir l'entreprise SETHY mieux disante.

Les travaux ont débuté en novembre 2024 et ont principalement porté sur des travaux de débroussaillages, d'abattages et d'entretien de la ripisylve sur les tronçons T6, T10, T22, T25 et T28, conformément aux directives du Code de l'Environnement « loi sur l'eau ».

Les tronçons T19, T20, T21, T22 et T24 ont été réalisés courant juin, juillet, août 2025. Il s'agit essentiellement d'installation de banquettes en enrochement et d'épis peigne dans le lit du cours d'eau.

Les travaux ont repris début octobre 2025 sur les secteurs de Petite-Rosselle, Macheren et Hombourg-Haut (tronçons T4, T11, T13 et T27) et courant novembre 2025 pour le tronçon T27. Les travaux sur les tronçons T07, T11, T12 et T13 ont été réalisés durant les mois de juillet et août 2026.

Les travaux sur le tronçon T4, au droit de la STEP de Saint-Avold, ont été abandonnés au vu des contraintes d'accès des engins de chantier, la pollution et la nature vaseuse du lit et la présence de nombreux réseaux enterrés.

La réception du chantier a été prononcée le 29 septembre 2026 sous réserve de la transmission des plans de récolement dans un délais de 2 mois.

Le décompte général prévisionnel de l'opération se chiffre à 947 021 € TTC (base marché 935 307 €). Le projet a bénéficié d'une aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) à hauteur d'environ 792 000€ soit près de 75% du montant des études et des travaux.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

Le Président informe qu'une visite sera organisée avec les conseillers pour découvrir les différents travaux réalisés dans le cadre de ce programme.
M. SCHIRLE demande si les banquettes, réalisées lorsque les cours d'eau étaient au plus bas, pourront résister lorsqu'il y aura de l'orage ou des pluies plus importantes.
Mme DUPERRAY explique que le risque zéro n'existe pas et qu'en cas de crue exceptionnelle, il est possible que certaines banquettes pourraient être impactées.

Toutefois, afin de prévenir et limiter les conséquences, elles ont été consolidées avec un enrochement.

°
° °

4. Programme de renaturation Bruchgraben

Le 12 octobre 2023 le SIEAR avait décidé de confier au bureau d'études SIMBIOSCOP une étude préalable de diagnostic pour la renaturation du Bruchgraben à Forbach.

Le rendu et la restitution de cette étude ont été réalisés lors du Comité Syndical du 27 juin 2024.

Suite à cette étude, un appel à candidature pour désigner un maître-d'œuvre pour la définition d'un programme de renaturation a été lancé le 24 novembre 2024. Malgré plusieurs rappels, cette consultation n'a suscité, à l'époque, aucune candidature.

Le bureau d'études BEPG, maître-d'œuvre de l'opération Rosselle 2 resollicité sur cette affaire, a transmis le 25 août 2025 une proposition. Mais au vu du montant prévisionnel de cette étude il a été convenu de relancer une consultation le 14 octobre 2025 avec une remise des offres pour le 13 novembre 2025.

Cette fois-ci, 4 bureaux d'études ont répondu à savoir AMTEA, BEPG, SIMBIOSCOP et EODD. Après analyse des offres il a té décidé de retenir l'offre de BEPG de Nancy pour un montant de 41 600€ HT soit 49 920€ TTC.

La réunion de démarrage de l'étude a eu lieu le 23 janvier 2026. Un avant-projet a été présenté à la DDT et à l'AERM le 28 mai 2026.

Suite à cette présentation il s'avère nécessaire pour poursuivre l'étude, d'engager des études complémentaires pour, notamment, disposer de sondages de reconnaissance géologique, de relevés de localisation précise des réseaux ainsi que de relevés topographiques complémentaires.

Dès obtention de ces éléments, BEPG pourra établir un APD (avant-projet définitif), d'ici 3 à 4 mois, qui sera présenté au cours d'une prochaine réunion avant les phases PRO (études et projet) et DCE (dossier de consultation des entreprises).
Ce dossier fera également l'objet d'une DLE (déclaration loi sur l'eau) et d'une DIG (déclaration d'intérêt général).

Un démarrage des travaux tenant compte des autorisations, déclarations, et contraintes environnementales, est prévisible en juin 2027.

Les études sont, à ce jour, subventionnées par l'AERM à hauteur de 26 800€. Les aides relatives aux travaux seront instruites au vu des montants des marchés à venir. Le coût prévisionnel de l'opération est fixé à environ 600 000€.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

Monsieur KOENIG indique s'être rendu à la pose de la première pierre de la nouvelle station d'épuration de Forbach, qui est sur le tronçon du Bruchgraben. Un représentant de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse a évoqué les améliorations potentielles de cette STEP, ainsi que les travaux réalisés autour du Bruchgraben. Il aimerait savoir comment cela s'intègre dans ce diagnostic général.
Le Président informe que cette situation a été examinée avec la CAFPF et les maîtres d'œuvres, et il a été convenu que, pour des raisons de coordination d'études et des travaux, la renaturation du Bruchgraben dans l'emprise de la SETP soit réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CAFPF.

°
° °

5. Oetingerbach – Etude hydraulique

L'Oetingerbach, cours d'eau prenant naissance sur la commune d'Oeting, pose de plus en plus de problèmes d'inondations dues aux caractéristiques de son bassin versant et occasionnent de nombreuses plaintes de la part des riverains (rue Félix Barth).

Suite à l'épisode pluvieux du 1er août 2025, ayant entrainé une importante inondation sur le secteur de la piscine de Forbach, la CAFPF a organisé une réunion avec les principaux acteurs du bassin versant afin de faire le point sur la situation.

Participaient à cette réunion les représentants de :

- la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
- le Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle
- la Ville de Forbach
- la Ville d'Oeting
- l'Unité Technique Territoriale Forbach – Saint Avold

Le lancement d'une étude hydraulique a été évoqué et présenté comme une suite logique à donner. Celle-ci doit permettre de dresser un état général de la situation, pointer les principales défaillances du système et définir les pistes d'amélioration à envisager.

Cette étude, menée par le bureau d'études MK Etudes, pilotée et prise en charge par la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, a fait l'objet d'une réunion de démarrage le 16/10/2025.

La restitution de la 1ère phase du diagnostic s'est tenue le 26/02/2026.

L'étude hydraulique a été menée et finalisée en juillet 2026.

Plusieurs actions ont déjà été menées par la communauté d'agglomération et la ville de Forbach pour limiter les risques d'inondation suite à l'étude.

Les aménagements proposés dans ce diagnostic visent à restaurer un fonctionnement hydraulique plus équilibré du bassin versant en optimisant les ouvrages existants, en améliorant la régulation des débits de fuite, en réorganisant la gestion des surverses et en rétablissant de meilleures conditions d'écoulement au niveau des tronçons canalisés. La mise en œuvre progressive de ces mesures devrait permettre de mobiliser plus efficacement les volumes de rétention existants, de réduire les débits de pointe dirigés vers l'aval, de limiter les risques de débordement et d'améliorer durablement la gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales à l'échelle du bassin versant.

Dans cette optique des investigations et études complémentaires s'avèreront nécessaires. Le SIEAR, pas directement concerné, pourrait toutefois être sollicité pour participer financièrement à certains aménagements ou améliorations dans le cadre de ses compétences GEMAPI.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

°
° °

6. Etude de danger de la digue de Betting

Par courrier en date du 15 novembre 2021, le Préfet de la Région Grand Est a demandé aux gestionnaires d'ouvrage de protection contre les inondations de procéder au classement de leurs digues en réalisant une « étude de danger ».

Il faut préciser que cet ouvrage construit il y a plus de 20 ans (2005/2006) avait fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG) le 12 septembre 2000 et d'une autorisation en juin 2009 au titre du décret 2007-1753 du 11/12/2007 relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques.

N'ayant pu réaliser cette « étude de danger » dans les délais initialement prévus (30 juin 2023), le SIEAR a sollicité une prolongation pour lui permettre de « trouver » un bureau d'études agréé, après consultation, afin de réaliser les investigations nécessaires dans de bonnes conditions et dans les règles.

Après consultation, la Commission d'Appel d'Offres, dans sa séance du 9 octobre 2023, a décidé de retenir le Groupement BIEF-CARICAIE. La réunion préalable au lancement de l'étude a eu lieu le 29 novembre 2023.

La phase 1 (rapport) et la phase 2 (étude de danger) ont été finalisées en février 2025. Le dossier simplifié d'autorisation du système d'endiguement a été transmis en février 2026.

Le dépôt du dossier de classement sur la plateforme nationale a fait l'objet d'un certain nombre de remarques de la part des services de l'Etat le 23 avril 2026. Des

informations complémentaires doivent être collectées et transmises dans un délai de 6 mois.

Les pièces complémentaires ont été déposées sur la plateforme GUN le 20 août 2026. A ce stade, pour poursuivre la procédure, nous sommes dans l'attente du rapport de recevabilité rédigé par le service instructeur indiquant que le dossier est « complet et régulier ».

Le Tribunal Administratif de Strasbourg a déjà désigné un Commissaire Enquêteur : M. DUHAMEL François. L'enquête publique pourrait se dérouler en novembre/décembre 2026.

Le Comité Syndical

- **Prend acte** de ces informations.

Le Président précise que le vendredi 9 octobre 2026, le rapport de recevabilité a été réceptionné. Il rencontrera très bientôt le Commissaire Enquêteur en mairie de Betting pour mettre le dossier au point et organiser l'enquête publique.

°
° °

7. Convention d'assistance technique de la CAFPF au SIEAR

La Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France a procédé au recrutement d'une nouvelle technicienne GEMAPI depuis le 3 août 2026. Cet emploi est mutualisé, par voie de convention, dans le cadre de la compétence GEMAPI sur les territoires de la CAFPF et du SIEAR.

Il a été proposé, en accord avec les services de la CAFPF, de modifier, par avenant, la quotité de travail de l'agent consacrée aux missions confiées par le SIEAR, à savoir 40% de son temps plein.

La CAFPF facturera au SIEAR 40% du salaire brut chargé de la technicienne GEMAPI déduction faite des aides perçues par les organismes publics.

Appelé à en délibérer, le Comité Syndical
décide

- d'adopter l'avenant à la convention d'assistance technique de la CAFPF au SIEAR dans le cadre de la compétence GEMAPI
- d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement le Vice-Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur SCHIRLE souhaite savoir qui établit cette convention.

Le Président répond que la convention a été réalisée conjointement par la CAFPF et le SIEAR.

°
° °

8. Edition d'une nouvelle plaquette d'information

Lors des précédents mandats, les membres du Conseil Syndical avaient pris la décision d'éditer une plaquette d'information sur les missions du Syndicat Intercommunal d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle.

L'édition d'une nouvelle plaquette en ce début de mandat s'avère utile et intéressant afin, notamment, d'intégrer les évolutions du syndicat et les éléments réglementaires actualisés.

Un trombinoscope permettant de « repérer » et « situer » les délégués pourrait également y être intégré.

Appelé à en délibérer, le Comité Syndical
décide

- De réaliser une nouvelle plaquette d'information du SIEAR,
- D'autoriser le Président de solliciter DECLIC Communication pour l'élaboration de cette plaquette.

Délibération adoptée à l'unanimité.

°
° °

9. Prospective 2026-2032

Comme évoqué lors de la séance d'installation du syndicat le 20 mai 2026, le mandat qui s'ouvre devra être celui de la continuité de nos opérations de gestion et de protection des milieux aquatiques.

En dehors des opérations traditionnelles d'entretien et de renaturation des cours d'eau, nous sommes de plus en plus confrontés à des sollicitations de la part de nos concitoyens, relatives à la gestion des ruissellements et inondations, de plus en plus fréquents et importants. De nombreuses requêtes concernent également le curage des cours d'eau et notamment la Rosselle.

Pour traiter ces sujets, et sans préjuger des obligations et compétences du Syndicat d'Entretien et d'Aménagement de la Rosselle, il est nécessaire d'engager une réflexion générale sur les reprofilages des fonds de la Rosselle qui ne peuvent être envisagés que dans le cadre d'opérations groupées menées en application d'un plan de gestion à l'échelle de l'unité hydraulique du cours d'eau. Concernant les inondations, l'établissement d'une étude préalable et d'un diagnostic hydraulique du bassin versant constitue un préalable à l'élaboration d'un programme de prévention

permettant de définir les actions et les opérations les plus utiles et efficaces à mettre en œuvre. Pour mener ces opérations il est proposé de confier une mission AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) à MATEC (Moselle Agence Technique).

Appelé à en délibérer, le Comité Syndical

décide

- De confier une mission AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) à MATEC (Moselle Agence Technique) pour l'élaboration d'un cahier des charges relatif à l'établissement d'un plan de gestion de la Rosselle et d'une étude préalable, diagnostic hydraulique du bassin versant,
- D'autoriser le Président, ou en cas d'empêchement le Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

FIN DE LA SEANCE : 20 H 00

Le Président :

Jean-Bernard MARTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉNAGEMENT de la ROSSELLE FORBACH